



3^{ème} ligne de Métro Toulousain PEM de LABEGE LA CADENE

MAITRISE D'ŒUVRE PEM

AVENANT N° 3

MARCHE N° M3 2022 15643 M

SEPTEMBRE 2025

PREAMBULE

Le marché n°M3 2022 15643 M concernant la mission de maîtrise d'œuvre dans le cadre du projet du pôle d'échanges multimodal Labège La Cadène, après délibération D.2023.04.05.2.1.1 en date du 5 avril 2023, a été attribué au groupement SEQUENCES/ARCADIS/STRATES Ouvrages d'Art/TOPONYMY pour un montant de 3 609 793,00 €.

Par décision du président N°2023.1591, l'avenant n°1 dont l'objet est le transfert à la société TOPONYMY de la part du marché exécutée par le cotraitant Woodstock Paysage suite à la fusion entre la société Woodstock Paysage et la société Atelier Alu, a été notifié le 29/11/2023 au titulaire.

Par décision du président N°2025.108, l'avenant n°2 dont l'objet est d'apporter une modification du dirigeant agissant au nom et pour le compte de la société STRATES Ouvrages d'Art désigné nominativement à l'acte d'engagement, a été notifié le 03/09/2025.

ARTICLE 1 – OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet l'augmentation du montant de la rémunération du titulaire, afin de prendre en compte les prestations complémentaires demandées par le Maître d'ouvrage, liées à des modifications de programme.

ARTICLE 2 – PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES

1- Panneaux photovoltaïques :

Lors de la validation de l'Avant-Projet Définitif en février 2025, il a été arbitré en comité opérationnel (COMOP) une modification de projet concernant l'intégration au projet des équipements permettant la pose ultérieure de panneaux photovoltaïques en couverture sur la totalité du dernier étage du P+R. [A noter que le projet initial ne prévoyait que 30 % de couverture].

Ces prestations comprennent la mise en place des prédispositions (locaux technique et fourreaux), ainsi que l'intégration au projet de la structure primaire permettant de faciliter la pose ultérieure des panneaux photovoltaïques.

Ces demandes en cours de conception ont conduit à l'établissement de documents complémentaires pour mesurer tout d'abord la faisabilité ; à la modification du projet architectural de l'ouvrage (prolongement des façades permettant l'intégration de l'ajout de la structure primaire sur la totalité du dernier étage), à la modification de documents établis, et à la mobilisation de moyen humains complémentaires pour la production des études, et suivi des travaux à venir sur la construction du P+R.

Les incidences financières sur la rémunération du maître d'œuvre se décomposent de la manière suivante :

- Tranche FERME : 41 867,93 € HT (PRO)
- Tranche OPTIONNELLE : 17 033,50 € HT (DET)

2- Largeur de la passerelle :

A l'issue du concours et pour des raisons de cohérence avec la station de métro, la largeur de la passerelle a été fixée et arbitrée à 6,25 m. Cette donnée a été prise en compte dans la conception du

Accusé de réception en préfecture
N°15310986 20251010 20250084-9810E
Date de télétransmission : 10/10/2025
Date de réception préfecture : 10/10/2025

projet jusqu'au rendu de l'avant-projet définitif. Cette largeur a cependant été requestionnée lors de la validation de l'avant-projet définitif, pour être finalement fixée à 7m.

Cette modification a eu des impacts sur la conception de la passerelle qu'il a fallu reprendre entièrement :

- Réalisation d'études de faisabilité pour convenir du meilleur scénario d'élargissement en concertation avec les projets connexes au projet (SNCF- Halte Ferroviaire ; ENOVA – Aménagements autour de la station)
- Reprise des calculs de structure de la passerelle,
- Modifications des interfaces et des engagements pris avec le projet de la Halte ferroviaire porté par SNCF. Des réunions de travail et de recherche de solutions pour « absorber » cette largeur supplémentaire sans impacter le projet de la Halte, ni le positionnement des catenaires, ont donc été réalisées.
- Modification de la géométrie du P+R,
- Modification du planning travaux passerelle et emprises chantier.

Les incidences financières sur la rémunération du maître d'œuvre se décompose de la manière suivante :

- Tranche FERME : 52 061,90 € HT (PRO)
- Tranche OPTIONNELLE : sans objet.

3- Evolution et précisions programmatiques de l'exploitant :

Au cours des phases de conception, des spécifications programmatiques techniques et fonctionnelles, liées à l'exploitation, ont été définies et précisées par l'exploitant et transmises au maître d'œuvre pour intégration dans la conception du projet.

Cela entraîne :

- La réalisation de nombreux ateliers avec l'exploitant pour stabiliser leurs exigences sur le volet CFA, à défaut d'une feuille de route précise au stade concours et/ou d'expression du besoin à lors des phases de validation des étapes de conception.
- Des spécifications nouvelles sur les locaux vélos à l'issue de l'APD, venant modifier la conception initiale des locaux vélos selon le référentiel technique du projet.
- Des spécifications complémentaires plus restrictives en matière de contrôle d'accès en phase PRO.
- Une demande complémentaire (au-delà de la réglementation incendie) pour la sécurisation des extincteurs : mise en place d'extincteurs sous coffret impactant l'organisation spatiale des places, chemins de câbles et descentes pluviales du bâtiment.
- La demande de créer des sas de sécurité pour l'ensemble des locaux trans et le déplacement des armoires divisionnaires dans ces sas, impactant l'architecture réseau complète de l'ouvrage.

Ces exigences fonctionnelles exprimées en cours de conception entraînent des conséquences sur la conception et l'organisation interne des ouvrages et ; nécessitent des reprises d'études non prévues initialement.

Par ailleurs, la réponse à une volonté souhaitée et affirmée par l'exploitant d'uniformiser les équipements sur l'ensemble de la ligne C, ont conduit à un allotissement plus complexe avec

Exploitant de réception en préfecture
031-253100986-20251010-202510081-1-8D-DE
Date de réception préfecture : 10/10/2025

notamment un éclatement important entre les lots CFO/CFA/SSI, entraînant une surproduction des pièces graphiques et techniques ainsi qu'une multiplicité d'interfaces techniques à détailler.

L'incidence financière sur la rémunération du maître d'œuvre est la suivante :

- Tranche FERME : 71 318, 63 € HT (PRO)
- Tranche OPTIONNELLE : 19 100,00 € HT

ARTICLE 3 – REMUNERATION DEFINITIVE

✓ Modifications portées à l'article 2 de l'acte de l'engagement « REMUNERATION » :

Tranche	Montant € HT	Montant TVA	Montant TTC
Tranche Ferme (TF) – ETUDES DE CONCEPTION			
Montant des honoraires forfaitaires de la mission de base	1 849 478	369 896	2 219 374
Montant des honoraires forfaitaires des missions complémentaires	233 100	46 620	279 720
Honoraires <u>non</u> forfaitisés	98 750	19 750	118 500
Total Tranche ferme	2 181 328	436 266	2 617 594
Tranche Optionnelle (TO) – SUIVI DE L'EXECUTION DES TRAVAUX			
Montant des honoraires forfaitaires de la mission de base	1 305 907	261 181	1 567 088
Montant des honoraires forfaitaires des missions complémentaires	248 640	49 728	298 368
Honoraires <u>non</u> forfaitisés	75 300	15 060	90 360
Total Tranche optionnelle	1 629 847	318 742,60	1 955 816

Récapitulatif des montants du marché

Montant H.T. du marché initial : **3 609 793,00 €**

Montant H.T. du présent avenant n° 3 : **201 382,00 €**

Montant H.T. total du marché après avenant n°3 : **3 811 175,00 €**

Au regard du montant initial du marché de 3 609 793,00 € HT, le nouveau montant après avenant n°3 conduit à une augmentation de 5.58 % par rapport au montant initial du marché M3 2022 15643 précité.

Aussi, le présent avenant est conclu en application de l'article R2194-8 du Code de la commande publique qui dispose :

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20251010-202510081-1-8D-DE
Date de télétransmission : 10/10/2025
Date de réception préfecture : 10/10/2025

« Le marché peut être modifié lorsque le montant de la modification est inférieur aux seuils européens qui figurent dans l'avis annexé au présent code à 10 % du montant du marché initial pour les marchés de services et de fournitures (...), sans qu'il soit nécessaire de vérifier si les conditions prévues à l'article R. 2194-7 sont remplies.

Les dispositions de l'article R. 2194-4 sont applicables au cas de modification prévue au présent article. »

ARTICLE 4 – MODIFICATION PORTEE A LA DECOMPOSITION DES PRIX FORFAITAIRES

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20251010-202510081-1-8D-DE
Date de télétransmission : 10/10/2025
Date de réception préfecture : 10/10/2025

La modification portée au tableau de décomposition des Prix Forfaitaires de la Tranche Ferme est la suivante :

PEM LABEGE LA CADENE	
Décomposition des Prix Forfaitaires de la TRANCHE FERME : Etudes de conception	
Missions de base	Montant en euros HT
Esquisse (ESQ)	162 842,00
Etudes d'Avant-Projet Sommaire (APS)	295 787,00
Etudes d'Avant-Projet Détaillé (APD)	483 968,00
Etudes de Projet (PRO)	733 753,46
Assistance pour la passation des contrats de travaux (ACT)	173 128,00
Mission OPC (Etudes)	/
Missions complémentaires	Montant en euros HT
Définition des besoins pour les reconnaissances et expertises nécessaires à l'opération. Phases Etudes -ACT (DCE et Analyse)-VISA-DET-AOR	10 360,00
Définition des besoins pour les travaux préparatoires , y compris ceux nécessaires au dévoiement des réseaux. Etudes et mission ACT (DCE et Analyse) ,	10 360,00
Missions AVP, PRO et ACT globale pour les études de déviations des réseaux	38 850,00
Participation/contribution aux différentes cellules thematiques de pilotage projet M3 (OPC /BIM/ESSP -Accessibilité)	25 900,00
Pilotage des cellules de coordination des interfaces externes	25 900,00
Assistance technique au maitre d'ouvrage pour l'élaboration des dossiers de procédures administratives, réglementaires et de sécurité	33 670,00
Contribution à la démarche développement durable/haute qualité environnementale	25 900,00
Assistance à la communication institutionnelle, au dispositif de concertation continue et à l'information du public	7 770,00
Evaluation de coûts d'exploitation et de maintenance	23 310,00
Définition des besoins pour la maintenance future des équipements	20 720,00
Assistance par des missions d'expertise en cas de litige	5 180,00
Assistance pour la gestion des sinistres	5 180,00
Total des Honoraires Forfaitaires TRANCHE FERME	2 082 578,46

La modification portée au tableau de décomposition des Prix Forfaitaires de la Tranche Optionnelle est la suivante :

Accusé de réception en préfecture
N° 2024-1061633-0081-1-8D-DE
Date de télétransmission : 10/10/2025
Date de réception préfecture : 10/10/2025

PEM LABEGE LA CADENE	
Décomposition des Prix Forfaitaires de la TRANCHE OPTIONNELLE : Suivi de l'exécution	
Missions normalisées	Montant en euros HT
Visa des études d'exécution réalisées par les entreprises (VISA)	244 264,00
Direction de l'Exécution des Contrats de Travaux (DET)	718 055,50
Assistance aux Opérations de Réception (AOR)	136 387,00
Mission OPC (Travaux)	207 200,00
Missions complémentaires	Montant en euros HT
Définition des besoins (en phase Travaux) pour les reconnaissances et expertises nécessaires à l'opération, y compris ceux liés aux déviations de réseaux. Missions PRO, ACT, VISA, DET, AOR	10 360,00
Mission de maîtrise d'œuvre des travaux de déviation des réseaux sous maîtrise d'ouvrage de Tisseo Ingénierie - Synthèse et coordination.	12 950,00
Synthèse des études d'exécution et des DOE réalisés par les entreprises (SYN)	77 700,00
Participation/contribution aux différentes cellules thématiques de pilotage projet M3 (OPC /BIM/ESSP -Accessibilité)	7 770,00
Pilotage des cellules de coordination des interfaces externes	25 900,00
Mission d'intégrateur du système PCP de Basso Combo (Poste de Commande des Parkings Relais)	12 950,00
Définition des besoins, missions PRO, ACT, VISA, DET, AOR pour les travaux d'accompagnement et de finitions	
Assistance technique au maître d'ouvrage pour l'élaboration des dossiers de procédures administratives, réglementaires et de sécurité en phase travaux,	12 950,00
Assistance à la communication institutionnelle, au dispositif de concertation continue, et à l'information du public	7 770,00
Contribution à la démarche Développement Durable / Haute Qualité Environnementale	25 900,00
Assistance par des missions d'expertise en cas de litige	5 180,00
Assistance pour la gestion des sinistres	5 180,00
Evaluation de coûts d'exploitation et de maintenance	23 310,00
Définition des besoins pour la maintenance future des équipements.	20 720,00
Total des Honoraires Forfaitaires TRANCHE OPTIONNELLE	1 554 546,50

ARTICLE 5 – DELAIS D'EXECUTION

Pas d'incidences sur les délais du marché.

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20251010-202510081-1-8D-DE
Date de télétransmission : 10/10/2025
Date de réception préfecture : 10/10/2025

ARTICLE 6 – AUTRES CLAUSES DU MARCHE

Toutes les clauses du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Par ailleurs, il convient de noter que cet avenant intègre la renonciation a recours du titulaire a toute réclamation et recours pour tous motifs fondés sur l'objet du présent avenant ou sur tout motif antérieur à celui-ci.

Fait en un seul original,
A Toulouse

Mentions manuscrites « lu et approuvé »

Pour la société
le (Cachet et signature)

Tisséo Ingénierie agissant au nom et pour
compte de Tisséo Collectivités,

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20251010-202510081-1-8D-DE
Date de télétransmission : 10/10/2025
Date de réception préfecture : 10/10/2025